

Compte-rendu CAPD du 30/05/2017

1. Mouvement intra

Statistiques MOUVEMENT 2017 et 2016

| | 2017 | | 2016 | |
|--|-------|--------|-------|--------|
| NOMBRE DE PARTICIPANTS | 1247 | | 1362 | |
| NOMBRE DE PARTICIPANTS MUTES | 676 | 54,21% | 799 | 58,66% |
| NOMBRE DE PARTICIPANTS RETROUVANT LEUR POSTE | 289 | 23,18% | 280 | 20,56% |
| NOMBRE DE PARTICIPANTS SANS POSTE | 282 | 22,61% | 283 | 20,78% |
| NOMBRE DE VCEUX | 20333 | | 23726 | |

| 2017 | | | 2016 | | |
|-------------|---------------------------|--|-------------|---------------------------|--|
| Rang du vœu | Nombre de vœux satisfaits | Pourcentage par rapport au nombre de vœux satisfaits | Rang du vœu | Nombre de vœux satisfaits | Pourcentage par rapport au nombre de vœux satisfaits |
| 1 | 294 | 43,49% | 1 | 290 | 36,34% |
| 2 | 63 | 9,32% | 2 | 93 | 11,65% |
| 3 | 41 | 6,07% | 3 | 55 | 6,89% |
| 4 | 32 | 4,73% | 4 | 36 | 4,51% |
| 5 | 24 | 3,55% | 5 | 24 | 3,01% |
| de 6 à 10 | 76 | 11,24% | de 6 à 10 | 86 | 10,78% |
| de 11 à 15 | 42 | 6,21% | de 11 à 15 | 53 | 6,64% |
| de 16 à 20 | 36 | 5,33% | de 16 à 20 | 50 | 6,27% |
| de 21 à 25 | 24 | 3,55% | de 21 à 25 | 46 | 5,76% |
| de 26 à 30 | 44 | 6,51% | de 26 à 30 | 65 | 8,15% |

On constate qu'il y a moins de participants que l'an dernier, mais statistiquement, la comparaison n'a guère de sens, puisque l'an dernier correspondait à l'année de suppression des postes réservés T1.

Postes à profils :

- ½ poste aux Champs Libres : 38 candidatures, mais seules 5 collègues, pré-sélectionnés sur dossier ont été convoqués pour passer les entretiens. Deux critères de pré-sélection étaient pris en compte : les diplômes universitaires et le parcours professionnel.
- dispositif pour les moins de 3 ans : le DASEN est satisfait des retours faits par les collègues. L'évaluation se fait sur le long terme (dans certains pays (Europe du N.), on étudie ce dispositif en observant le salaire des anciens élèves de ces classes). Il s'agit de scolariser les enfants des classes populaires pour favoriser leur réussite et rétablir l'égalité des chances.

Pour le SNUDI FO, la scolarisation des enfants de moins de trois ans doit être possible dans toutes les écoles maternelles. Les classes populaires existent en dehors de l'éducation prioritaire.

- Dispositif « plus de maîtres que de classes »

SNUDI FO : voir la déclaration préalable. La mesure du dédoublement des classes de CP en REP est une annonce électorale, qui ne repose sur aucune analyse sérieuse. Si la dotation du département est abondée, pourquoi pas, mais il ne faut pas défaire le travail de préparation de la rentrée (carte scolaire, mouvement). La baisse des effectifs par classe doit être générale, tout en tenant compte des réalités matérielles (existence de locaux). Le ministre doit tenir compte de la réalité.

DASEN : La question va être travaillée cet après-midi avec les maîtres concernés. Après calcul des dédoublements sur les CP en REP et REP+, cela correspondrait à une centaine de postes sur le

département. Nous n'avons pas reçu de texte officiel pour le moment. Le ministre s'est engagé uniquement pour les écoles en REP+, ce qui correspond dans le département aux écoles Volga et Guillevic (= 4,25 ETP avec les décharges). Concernant les modalités pratiques, rien n'est acté.

Le ministre a entendu une bonne part des organisations syndicales. Il semble avoir entendu que le dispositif, n'ayant pas été évalué, n'est pas démantelé. Le département n'est pas en péril sur cette question (contrairement à des départements comme le 93, le 31...)

2. Avancement hors classe

Le ministère a attribué une dotation de 140 promus à l'Ille et Vilaine. Le taux de passage à la hors classe est en principe de 5,5 %

Le SNUDI FO constate que l'application du taux de 5,5 % aurait dû conduire à 149 promotions. L'administration n'a pas vraiment d'explication à ce décalage. On nous explique que le taux de 5,5 % est national et qu'il doit y avoir une péréquation.

Ces données seront remontées au SNUDI FO national, qui interrogera le ministère.

3. Questions diverses (SNUDI FO)

Est-il envisagé de modifier la gestion des remplacements l'an prochain ? La circulaire n° 2017-050 du 15-3-2017 donnerait plus d'autonomie aux DASEN. Le SNUDI FO demande le maintien de la gestion des remplacements au niveau des circonscriptions. Il demande le rétablissement de la distinction ZIL/Brigade, le maintien du droit au temps partiel de droit. Il dénonce la réaffectation des brigades sur les postes devenus vacants, ce qui conduit à la perte de l'ISSR et ampute la brigade de remplacement d'autant de moyens. En cas de vacance de poste, le SNUDI FO revendique qu'il soit effectué un recrutement.

L'administration rappelle la réglementation : il n'y a pas de droit à l'ISSR si une brigade remplace un même collègue sur l'ensemble de l'année scolaire. S'il y a une succession de congés pour le même collègue, il y a versement de l'ISSR.

DASEN : la nouvelle réglementation autorise la gestion déconcentrée actuelle, comme la centralisation. Il n'y aura pas de changement à la rentrée. La déconcentration de la gestion des remplacements sur les circonscriptions est apprécié, mais devra être évalué. Les deux systèmes ont leurs inconvénients et leurs avantages.

Quelques éléments statistiques, très partiels sont donnés par les services : Il y avait environ une cinquantaine de collègues non remplacés le 29 mai 2017. La couverture des remplacements est de 83,4 % en mai 2017 (mai 2016 = 87,06%). Les circonscriptions de Rennes et Montfort sont particulièrement en difficulté.

Le logiciel ARIA permettant de comparer mois par mois, un bilan plus précis sera donné à la prochaine CAPD.

Pour 2017, il y aura 10 postes de Brigade ASH, qui sont prioritairement destinées aux remplacements en SEGPA

EREA : La distinction entre les postes Educateurs/Enseignants classe sera-t-elle maintenue en 2018 ?

La réponse du DASEN a le mérite de la clarté, c'est non. Il envisage de mettre en place la nouvelle circulaire dès septembre 2017 : une des conséquences les plus graves pour les personnels, c'est la

suppression des distinctions entre enseignants classe et les enseignants éducateurs, ainsi que la distinction entre PE et PLC. Il s'agit d'un pas de plus vers la fusion des corps. Il n'y a plus que la catégorie « enseignants d'enseignement général ». Cela signifie que l'ensemble des missions (enseignement général, activités éducatives, EPI), seront assurées par tous, indifféremment, dans le cadre général de la fonction publique des 1607 heures. Le DASEN annonce donc :

- le maintien de l'amplitude de la journée de travail jusqu'à 19h (après 19h, ce seront des ASEN)
- le gel du poste d'éducateur sur l'EREA de Rennes non pourvu à l'issue du mouvement
- le maintien des 2 postes d'éducateurs sur Redon non pourvus

Le SNUDI FO s'oppose au gel du poste d'éducateur à Rennes. Il demande par ailleurs que le discours tenu au personnel doit être clair. L'administration doit assumer ses responsabilités et cesser d'entretenir l'ambiguïté sur les missions et le temps de travail : il n'y aura plus qu'une seule catégorie de personnel. FO a donné son analyse de la circulaire aux collègues, confirmée par le DASEN, pas l'administration, ni la direction de l'établissement.

Le SNUDI FO continue d'exiger l'abrogation de cette circulaire, le rétablissement des postes d'enseignants éducateurs d'internat et de leurs missions.

Par ailleurs, le SNUDI FO alerte sur les conditions de travail des ASEN, chargés de la surveillance des nuits. La continuité des temps éducatifs pour ces élèves fragiles a été rompue.